



Cahier des Clauses Techniques Particulières

AMENAGEMENT DE 2 PLATEAUX DE CONSULTATIONS HDJ ET OPHTALMOLOGIE

CYCLE DE VALIDATION		
Rédaction : DENIAUX.C Date : 30/04/2026 Signature :	Approbation : DENIS.X Date : 30/04/2026 Signature :	Validation : LESCOT.L Date : 30/04/2026 Signature :

SOMMAIRE

1. GENERALITES	3
2. NORMES ET REGLEMENTS	4
3. PLANNING DES TRAVAUX – PHASAGE	4
4. COMPOSITION DE L'EQUIPE.....	4
5. LIAISONS AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT	4
6. SPECIFICATIONS TECHNIQUES	4
6.1. CARACTERISTIQUES DES BOIS.....	5
6.2. POSE DES MENUISERIES	5
6.3. REGLES D'EXECUTION.....	6
6.4. POSE ET FIXATIONS.....	6
6.5. CONDITIONS HYGROMETRIQUES	6
6.6. TOLERANCE DE POSE DES MENUISERIES	6
6.7. DIMENSIONS DES ELEMENTS CONSTITUTIFS.....	7
6.8. PROTECTION DES OUVRAGES METALLIQUES	7
6.9. MISE A LA TERRE.....	7
6.10. ENTRETIEN DES OUVRAGES.....	7
6.11. QUINCAILLERIES ET ACCESSOIRES	7
6.12. PROTECTION INCENDIE	8
6.13. PAREMENTS STRATIFIES	8
6.14. NETTOYAGE DE LIVRAISON.....	9
7. RECEPTION	9
8. GARANTIE.....	9
9. ECHANTILLONS, PROTOTYPES.....	10
10. PREPARATION DU CHANTIER COMMUNE A L'ENSEMBLE DES LOTS	10
11. DESCRIPTION DES OUVRAGES DE MENUISERIES INTERIEURES - PLÂTRERIE	12
11.1. CLOISONS	12
11.1.1. CLOISONS 108 mm avec montant 70mm 57 DB.....	12
11.1.2. HABILLAGE BATI SUPPORT	13
11.1.3. PLAFOND EN BA13	14
11.2. GAINES DIVERSES	14
11.2.1. GAINES DE TECHNIQUES 42 DB.....	14
11.3. ELEMENTS DIVERS	15
11.3.1. INCORPORATIONS DIVERSES.....	15
11.3.2. RENFORTS D'OSSATURE	15
11.3.3. RACCORDS ET CALFEUTREMENTS	15
11.4. STORE OCCULTANT.....	15
11.5. PROTECTION MURALE.....	16
11.5.1. PROTECTION MURALE SANITAIRE.....	16
11.5.2. PROTECTIONS DE BAS DE PORTE	17
11.5.3. CORNIERE DE PROTECTION D'ANGLES.....	17
11.6. PORTES.....	17

11.6.1. PORTES ACOUSTIQUES $RW + C \geq 41$ DB	17
11.6.2. PORTES COULISSANTES TYPE GALANDAGE 42 dB	18
11.6.3. DOUBLE PORTES BATTANTES ASSERVIES	18
11.6.4. BUTOIR DE POIGNÉE	19
11.6.5. BEQUILLE INOX SUR PLAQUE	19
11.6.6. DETALONNAGE DES PORTES :	19
11.6.7. DEPLACEMENT MENUISERIE EXTERIEURE	20
11.6.8. OUVRANT DE DESENFUMAGE.....	20
11.7. FAÇADES ET TRAPPE DE GAINES	20
11.7.1. FAÇADES DE GAINES TECHNIQUES.....	20
11.7.2. TRAPPES D'ACCES AUX GAINES.....	21
11.8. CONTACT DE POSITION.....	21
11.9. PORTE ET CHÂSSIS	22
11.9.1. PORTE LOCAUX.....	22
11.9.2. PORTE COUPE-FEU	22
11.9.3. CYLINDRE DE PORTE.....	22
11.9.4. CHÂSSIS VITRES	22
11.10. AMENAGEMENTS SANITAIRES	22
11.11. MAIN COURANTE	23
11.12. PROTECTION CIRCULATION	23

1. GENERALITES

Le présent CCTP a pour objet de définir l'ensemble des travaux à exécuter au titre du corps d'état « Menuiseries Intérieures / Plâtrerie /Serrurerie» pour l'aménagement de 2 plateaux de consultations HDJ et d'Ophtalmologie. Celui-ci fixe en particulier toutes les conditions propres à l'opération ci-dessus référencée et les éléments complémentaires aux spécifications générales.

Les ouvrages à exécuter par les autres lots sont censés être complètement connus par l'entrepreneur.

2. NORMES ET REGLEMENTS

Les ouvrages du présent lot, les matériaux utilisés et leur mise en œuvre seront conformes aux réglementations et normes en vigueur, notamment :

- Les travaux seront exécutés en conformité avec les spécifications et règlements techniques en vigueur, et notamment :
 - o NF DTU 59.1 Travaux de bâtiment — Revêtements de peinture en feuille mince, semi-épais, ou épais.
- Produits :
 - o NF T 36-005 classification des peintures : peinture et vernis
 - o NF T 30-700 classification des peintures : revêtement plastique épais
 - o NF T 30-608 norme relative aux enduits intérieurs de peinture
 - o DIN EN 13 300 : Résistance à l'abrasion et lessivable des peintures

3. PLANNING DES TRAVAUX – PHASAGE

D'une manière générale, la période d'intervention des marchés est fixée du lundi au vendredi, de 8H00 à 18H00. Si des interventions ne peuvent être réalisés aux dates initialement prévues, ou doivent être écourtés ou interrompus lors des interventions, le titulaire s'engage à reprogrammer ces opérations ultérieurement, sans surcoût.

4. COMPOSITION DE L'EQUIPE

Le titulaire a déterminé dans le cadre de réponse la composition de l'équipe dédiée à l'exécution de la prestation telle que mise à disposition.

L'équipe doit être composée de préposés en nombre suffisant pour exécuter le marché.

Le titulaire fournit, à l'appui de son offre, le cadre de composition de l'équipe dédiée à l'exécution des prestations. Les préposés sont désignés parmi les profils déterminés.

5. LIAISONS AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT

Du fait de sa qualification, il appartient à l'entreprise de prévoir le détail des sujétions, fournitures et ouvrages nécessaires à la réalisation parfaite de son marché. Pour cela, elle prendra connaissance des travaux à la charge des autres corps d'état. Elle fera apparaître les ouvrages correspondants sur ses plans et détail d'exécution.

6. SPECIFICATIONS TECHNIQUES

6.1. CARACTERISTIQUES DES BOIS

Les bois utilisés seront de qualité et posséderont un degré d'humidité inférieur à 15%.

Tous les bois vus ne devront comporter aucun flash ni épaufrure ni aucun défaut pouvant nuire à l'aspect des ouvrages finis. La dissimulation des défauts par masticage est formellement proscrite.

L'attention de l'Entrepreneur est attirée sur le fait que tous les bois devront être traités par des produits insecticides et fongicides reconnus efficaces et agréés contre les différentes attaques dont les bois peuvent être l'objet. Ce traitement devra être effectué par trempage dans un établissement agréé.

NOT-0100-00 LOT N° 01 – MENUISERIES INTERIEURE - PLÂTRERIE CCTP

Bois (Mat 03) : tous les bois mis en œuvre devront être d'essence naturellement durable et d'origine connue et tracée : les bois utilisés bénéficieront d'un label de gestion et d'exploitation durable FSC, PEFC ou équivalent, et la traçabilité du bois sera assurée par la mise à disposition de son certificat de COC (Chain of Custody).

Les bois seront sans traitement préventif, pour la classe de risque concernée, conforme au guide CTBA OU traités par un produit certifié CTB P+ adapté à la classe de risque, conforme au guide CTBA.

Tous les bois mis en œuvre devront respecter l'arrêté du 2 juin 2003 relatif aux limitations de mise sur le marché d'emploi de certains produits contenant des substances dangereuses.

6.2. POSE DES MENUISERIES

Le déchargement et la manutention des divers éléments de menuiserie devront s'effectuer dans les meilleures conditions pour éviter d'une part toute déformation permanente qui nuirait au bon fonctionnement des parties mobiles, et d'autre part toute dégradation qui affecterait la résistance à la corrosion du matériau ou l'aspect des ouvrages.

Le stockage devra se faire dans des locaux à l'abri des intempéries et suffisamment ventilés, pour éviter entre autres l'altération des bois. De même, les profilés métalliques seront protégés de façon durable contre la corrosion, avant la pose. La pose des portes ne pourra être entreprise qu'après mise hors d'eau et vitrage des locaux, tous travaux d'enduits et raccords à base de liants hydrauliques terminés et secs, et les sols et parois nettoyés.

L'Entrepreneur du présent corps d'état devra tenir compte de l'épaisseur des doublages pour le calcul et la mise en œuvre des profils, afin d'obtenir une étanchéité parfaite avec le gros-œuvre.

Les ouvrages seront fixés au gros-œuvre par des pattes, chevilles auto-foreuses, ou tout autre système préalablement soumis à l'approbation du Maître d'œuvre. Ces pattes seront vissées, boulonnées ou soudées sur les menuiseries. Leur section, leur forme et leur nombre seront en rapport avec la dimension des éléments et les sujétions de pose. La coupe d'écartement, après scellement des ouvrages est due par le présent corps d'état.

Les ouvrages seront raccordés aux maçonneries et autres ouvrages par tous habillage nécessaires (chants plats, quarts de rond, profilés, etc...) demandés par le Maître d'Ouvrage.

L'Entrepreneur du présent corps d'état devra tous les traçages, manutention, réglage, collage, percement, scellement (avec leur finition), ferrage et mise en jeu des menuiseries.

Toutes les menuiseries devront comporter les assemblages ainsi que les rainures, languette, feuillures, entailles, etc..., nécessaires à la réalisation des ouvrages.

Les plinthes et calfeutrements devront être traités et parfaitement ajustés.

Toutes les menuiseries employées en habillages, chant, moulures, baguettes, etc..., seront parfaitement fixées par clous en quantité suffisante, avec tamponnage partout où il y aura lieu (en particulier pour fixation sur brique et béton).

Elles devront assurer une application parfaite sur les enduits, sans toutefois épouser les sinuosités des enduits mal dressés. L'Entrepreneur du présent corps d'état devra signaler au Maître d'œuvre toutes les défectuosités de cette nature. A défaut, il aura à sa charge la dépose et la repose des menuiseries posées sur enduits défectueux.

Les ouvrages nécessaires à la réalisation de l'étanchéité à l'air et à l'eau des raccordements avec le gros-œuvre sont dus par le présent corps d'état. Les garnitures d'étanchéité devront satisfaire aux recommandations professionnelles S.N.J.F. L'étanchéité devra être assurée de façon continue sur toute la périphérie du dormant de la menuiserie.

6.3. REGLES D'EXECUTION

L'exécution des ouvrages devra se faire dans les conditions précisées aux documents contractuels de référence visée ci- avant.

Sur les parements vus, les têtes de pointes et de chevilles métalliques doivent être chassées à une profondeur d'au moins 1 mm.

Sauf spécifications contraires ci-après pour les ouvrages vitrés, les vitrages simples ou multivitrages seront posés par parcloses.

Ceux-ci doivent être spécialement étudiés en vue de faciliter leur mise en place et leur dépose. Ils doivent être fixées par vis inoxydables ou protégées contre l'oxydation, ou par clippage inoxydable.

Les parcloses seront toujours de même nature et présentation que les menuiseries sur lesquelles elles seront à poser. Les parties mobiles, vantaux, etc., des menuiseries devront se mouvoir sans difficulté et joindre entre elles ou avec les parties fixes, dormants, etc. L'Entrepreneur devra tenir compte de l'épaisseur des couches de peinture devant être appliquées sur les menuiseries.

Pour la livraison des ouvrages (réception), l'Entrepreneur devra vérifier le fonctionnement et la manœuvre de toutes les parties mobiles, quincailleries et éléments de ferrage, afin de garantir la fermeture et l'ouverture de tous les ouvrants.

6.4. POSE ET FIXATIONS

Les ouvrages seront posés avec la plus grande exactitude à leur emplacement exact. Toutes les précautions nécessaires à la pose et au calage des différents éléments seront à prendre par l'Entrepreneur pour leur assurer un aplomb, un alignement et un niveau correct.

Les ouvrages seront calés et fixés avec soin, de manière à ne pas pouvoir se déplacer pendant l'exécution des fixations.

Au sujet de ses fixations, il est spécifié que :

- Dans le cas de douilles ou autres à incorporer au coulage du béton, l'Entrepreneur du présent corps d'état devra prendre tous accords à ce sujet avec l'Entrepreneur de gros œuvre.
- Dans le cas de parements de gros œuvre restant apparents sans enduit, aucune patte de fixation ou autre apparente ne pourra être admise pour ces parements.
- Le mode de fixation proposé par l'Entrepreneur ne devra en aucun cas entraîner des prestations supplémentaires pour les autres corps d'état.
- En aucun cas l'Entrepreneur du présent corps d'état ne sera fondé à demander un supplément de prix par suite de tel ou tel principe de fixation qu'il n'aurait pas prévu.

En tout état de cause, les principes de fixation envisagés par l'Entrepreneur devront être soumis au Maître d'œuvre pour approbation, et ce dernier pourra demander à l'Entrepreneur toutes modifications qu'il jugera nécessaires.

6.5. CONDITIONS HYGROMETRIQUES

Si, au début ou au cours de l'exécution, l'Entrepreneur constate que les conditions hygrométriques de l'air ambiant exigent un chauffage pour permettre la pose intérieure selon les dispositions de l'article 4.01.2 du D.T.U. 36.1, il doit en aviser aussitôt le Maître d'œuvre.

6.6. TOLERANCE DE POSE DES MENUISERIES

L'écart maximal entre la position réelle de chacun des axes de la menuiserie et celui de chacun des axes théoriques des baies ne devra pas dépasser 1cm. Les tolérances sur la verticalité (faux aplomb) et sur l'horizontalité (faux niveau) ne devront pas dépasser :

- Verticalité dans le plan perpendiculaire à la menuiserie : 2mm/m dans le plan de la menuiserie : 2mm/m
- Horizontalité pour les largeurs inférieures à 1,50m : 2mm pour les largeurs supérieures à 1,50m : 3 mm

Quelle que soit la position d'ouverture, le jeu admissible sous les portes intérieures planes ou menuisées devra être compris entre 5 et 10mm par rapport au sol fini.

6.7. DIMENSIONS DES ELEMENTS CONSTITUTIFS

L'Entrepreneur devra procéder au contrôle des sections et dimensions des éléments constitutifs indiqués ci-après au présent document, pour s'assurer qu'elles sont suffisantes, en fonction :

- Des dimensions de l'ouvrage
- Du type d'ouvrant
- Du type de ferrage et de fixation
- De la position et de l'emplacement de l'ouvrage
- Des efforts à subir du fait de la fonction de l'ouvrage
- De l'utilisation de l'ouvrage
- Etc...

En cas d'insuffisances constatées, l'Entrepreneur devra mettre en œuvre des éléments de section et dimensions supérieures, qu'il aura jugé nécessaires.

6.8. PROTECTION DES OUVRAGES METALLIQUES

Selon spécifications ci-après au présent document, les éléments en métal ferreux seront traités contre la corrosion, selon le cas par :

- Peinture : antirouille en résines époxy + poudre de zinc épaisseur 40 microns après décapage degré de soin : 2,5,
- Métallisation : au zinc, épaisseur 40 microns après décapage au jet de corindon, répondant à la norme NF A 91-201, Galvanisation, répondant à la norme NF A 91-121, masse nominale du revêtement par face 300 g/m².

6.9. MISE A LA TERRE

L'entreprise devra la mise à la terre de tous les éléments métalliques notamment les huisseries métalliques. Coordination avec le CFO/CFA pour mettre en œuvre ces liaisons équipotentielles

6.10. ENTRETIEN DES OUVRAGES

Après le réglage, la pose et le scellement des menuiseries, l'Entrepreneur devra réviser tous ses ouvrages et s'assurer qu'ils sont fixés de façon parfaite. Jusqu'à l'entier achèvement et la réception des travaux, l'Entrepreneur remplacera les éléments soustraits ou détériorés.

Tous les ouvrages devront livrés en parfait état de finition et de propreté. Pendant la période de garantie contractuelle, l'Entrepreneur assurera l'entretien de ses ouvrages et devra, chaque fois qu'il y sera requis, donner les jeux qui seraient jugés nécessaires. Seront aussi à la charge de l'Entrepreneur tous les travaux des autres corps d'état nécessités par la révision, l'entretien et la remise en état ou le remplacement des menuiseries défectueuses, également pendant cette période de garantie.

6.11. QUINCAILLERIES ET ACCESSOIRES

Toutes les pièces de quincaillerie utilisées dans la construction des ensembles à fournir dans ces bâtiments seront de première qualité et devront porter l'estampille correspondante. Avant pose, elles recevront une couche de protection par peinture antirouille sur les parties cachées ou devant être peintes.

La quincaillerie sera mise en place avec le plus grand soin, et les entailles nécessaires seront exécutées à la forme précise des ferrures. La pose de quincaillerie ne pourra en aucun cas être cause de fente ou d'éclat des ouvrages. Elle sera fixée par vis acier, le ferrage « à la Parisienne » étant interdit, de même que l'emploi des pointes « fausses vis ». Toute la quincaillerie sera soumise à l'approbation du Maître d'œuvre et devra être de la marque S.N.F.Q. ou similaire. Ces pièces de quincailleries seront solidement fixées, les paumelles et les serrures par vis à métaux pour en permettre le démontage aisé. Les autres accessoires pourront être soudés. La force et le nombre des paumelles seront appropriés au poids et à la dimension des vantaux. Les paumelles auront une grande précision dimensionnelle et devront permettre un réglage et un remplacement pratique.

Ces dispositifs devront fonctionner sans bruit excessif pour un effort de manœuvre modéré et devront être accessibles pour l'entretien.

Les organes de fermeture (boutons béquilles, verrous, etc..) devront assurer une immobilisation totale des ouvrants en position fermée.

6.12. PROTECTION INCENDIE

Lorsqu'un degré pare flamme ou coupe-feu est exigé, c'est l'ensemble du bloc porte, huisserie, ouvrant et imposte qui doit répondre à ce critère par l'adjonction de joints d'étanchéité entre dormant et ouvrant ainsi qu'entre huisserie et la paroi porteuse pour conformité au P.V. d'essais du matériau ou aux modifications admises par CECMI.

Toutes les portes et autres ensembles coupe-feu et pare-flamme prévus au présent corps d'état doivent avoir fait l'objet d'un procès-verbal d'essais émanant d'un organisme de contrôle habilité. Les essais ne pourront être extrapolés que dans le cadre de la législation officielle en vigueur.

Dans l'hypothèse d'ouvrages ne possédant pas de procès-verbal d'essai, ou pour lesquels une extrapolation ne pourrait être acceptée, l'Entrepreneur aura à sa charge les essais à effectuer pour les dits ouvrages. Ceux-ci devront alors être entrepris avec suffisamment d'avance pour ne pas entraîner de retards sur le planning d'exécution.

Toutes les portes des locaux à risques seront équipées de ferme-portes.

Les bois soumis aux règles de sécurité contre l'incendie devront avant leur mise en place, avoir subi un traitement ignifuge par sels à la fabrication avant assemblage et pose. Le procédé et la nature de la protection devront obligatoirement avoir une garantie décennale et au surplus, avoir recueilli tous les agréments des services de sécurité. Avant toute exécution, il sera remis au Maître d'œuvre et au bureau de contrôle, les certificats d'accord et d'agrément.

6.13. PAREMENTS STRATIFIES

Les ouvrages en stratifié, lamifié, placages, etc., devront dans tous les cas présenter une finition absolument parfaite ; les coupes, ajustages, joints, etc., devront être très soigneusement réalisés et proprement finis.

Aucune épaufrure du matériau ne sera admise, aucune rayure ou autre défaut sur les parements vus ne sera toléré.

Tous les parements revêtus en stratifié, lamifié, placage, devront être garantis par l'Entrepreneur contre les déformations, si minimes soient-elles.

Il appartient donc à l'Entrepreneur de prendre toutes dispositions utiles à cet effet lors de la fabrication, par le choix du matériau support et du type de colle conforme aux normes, par la mise en place des revêtements dits de contre-balancement, etc.

Pour assurer une finition très soignée, les ajustages des revêtements aux angles et arêtes vives, seront réalisés à joints vifs, les revêtements étant chanfreinés afin que l'épaisseur du matériau ne soit pas visible.

6.14. NETTOYAGE DE LIVRAISON

L'entrepreneur fera, à ses frais, le balayage et le nettoyage du chantier avant et après l'exécution de ses travaux avec lavage complet de tous les locaux.

Les nettoyages de mise en service pour la réception seront prévus par l'entrepreneur titulaire du marché "peinture" et obligatoirement réalisés par une entreprise spécialisée.

Les frais de ces nettoyages seront supportés par l'entrepreneur de peinture. Pour la réception, l'exécution des nettoyages de mise en service comprend :

- Le balayage et le lavage de tous les sols
- Le nettoyage des parements en lamifié et stratifié
- Le nettoyage et le lavage de toutes les quincailleries en métal chromé et inoxydables telles que béquilles et poignées de portes, boutons de crémone, etc...
- Le nettoyage des 2 faces de toutes ses menuiseries et accessoires
- Le nettoyage de l'appareillage électrique apparent
- Le nettoyage et le lavage parfait de l'ensemble des sanitaires et des lavabos (y compris les miroirs)
- Le nettoyage aux deux faces de tous les vitrages et des glaces
- La sortie et l'enlèvement à la décharge publique de tous les déchets résultant de tous ces nettoyages
- Les nettoyages devront faire disparaître les tâches de peinture ou d'huile, les tâches de plâtre, ciment, les traces de film de mortier, etc...
- Ensemble des gaines techniques et divers carottages

Toutes les fournitures utiles à l'exécution des nettoyages seront à la charge de l'entrepreneur.

7. RECEPTION

Tout ouvrage ou partie d'ouvrage pour lesquels les matériaux, mode d'exécution, etc. ne seront pas conformes aux prescriptions du présent C.C.T.P seront considérés comme défectueux et non recevables.

En cas d'ouvrages défectueux, ceux-ci seront repris avec l'approbation du maître d'ouvrage, aux frais de l'entrepreneur.

Il sera dû, au titre du présent corps d'état, lors de la période "réception livraison", la mise à disposition d'un ou de plusieurs compagnons qualifiés avec un chef d'équipe, qui devront passer 1/4 d'heure dans chaque local, munis d'une éponge et de pots de peinture pour les raccords, de façon à mieux présenter les locaux lors de la consignation. Son travail achevé, le ou les locaux devront être fermés et les clés remises à la maîtrise d'ouvrage.

8. GARANTIE

Les garanties sont celles définies dans le CCAP.

Pour chaque type de garantie l'entrepreneur devra :

- Dossier complet avant le début des travaux donnant toutes précisions sur les modalités de garantie (garantie conjointe du fabricant et de l'applicateur)
- Les contrôles de travaux (y compris les frais de bureau de contrôle)
- Les réceptions en fin de travaux
- Tous les frais d'assurances complémentaires
- Les modalités d'intervention pour les contrôles durant la période de garantie

Avant la réception des travaux, il sera constitué un dossier en 5 exemplaires regroupant l'ensemble des différents procès-verbaux, Avis techniques et attestations de conformité nécessaires.

DOCUMENTS DE RECOLEMENT (D.O.E) :

En fin de chantier, l'entrepreneur, conformément au C.C.A.P, est tenu de fournir le dossier de récolement des travaux exécutés sur lequel comportera :

- Les plans d'exécution mis à jour, sous forme informatique utilisation de la maquette BIM.
- Les notices techniques détaillées des constructeurs des matériels installés.
- Les notices de fonctionnement.
- Notice des mesures à prendre en cas d'incident.

La liste détaillée des différents fournisseurs avec leurs coordonnées et le nom du correspondant régional ou le plus proche.

DOSSIER DES INTERVENTIONS ULTERIEURES (D.I.U) :

En fin de chantier, l'Entrepreneur est tenu de fournir, suivant le CCAP et le PGC, le dossier des interventions ultérieures, lequel comportera :

- Un repérage soigné des ouvrages mis en œuvre,
 - La documentation technique des ouvrages mis en œuvre,
- Les moyens techniques à mettre en œuvre pour l'entretien ou le remplacement des ouvrages,

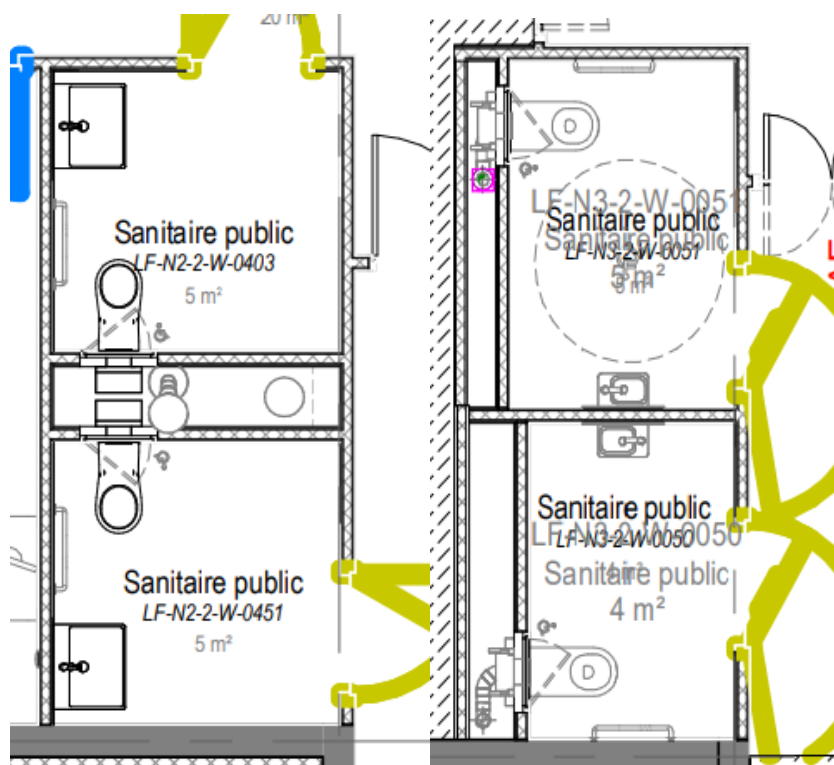
9. ECHANTILLONS, PROTOTYPES

L'entrepreneur remettra pour acceptation par le Maître d'ouvrage, les échantillons de tous les matériaux et produits qu'il propose d'utiliser.

À la demande du Maître d'ouvrage, le titulaire devra l'exécution de prototypes à échelle réelle, ces prototypes sont inclus dans le prix forfaitaire.

10. PREPARATION DU CHANTIER COMMUNE A L'ENSEMBLE DES LOTS

Réalisation de deux sanitaires PMR par niveau pour les besoins du chantier soit au niveau 02 et 03.



- **A la charge du titulaire du lot N°01** : la mise en place des cloisons définitives ainsi que les portes (conforme au plan).
- **A la charge du titulaire du lot N°03** : la mise en place des installations (conforme au plan) avec luminaires, installation provisoire de type Park LED étanche
- **A la charge du titulaire du lot N°04** : la réalisation des peintures lessivables sur les cloisons (2 couches)
- **A la charge du titulaire du lot N°05** : la mise en place des matériels et réseaux définitifs (conforme au plan)
- **A la charge du titulaire du lot N°06** : la pose d'un revêtement souple (en modul'up, pose libre) y compris ragréage

L'entretien régulier des sanitaires afin de les maintenir en état de fonctionnement et de propreté est à la charge du titulaire du lot 03. En cas de défaillance constatée par la maîtrise d'ouvrage, celle-ci pourra faire intervenir une société extérieure aux frais de l'entreprise du lot 03 pour manquement. Toutes dégradations feront l'objet d'une remise en état au frais du titulaire du lot 03 sans surcoût pour la maîtrise d'ouvrage. A la fin du chantier les locaux devront être dans un état impeccable pouvant être réceptionné comme tout autres locaux. La remise en état (si besoin) sera à la charge du titulaire du lot 03.

Réalisation de 3 locaux pour le chantier

-
- **A la charge du titulaire du lot N°01** : la mise en place des cloisons ainsi que les portes (conforme au plan Lot 00 approvisionnement N03). Les cloisons à créer seront identiques au projet à réaliser. Y compris dépose en fin de chantier
- L'ensemble des portes sera équipé de cylindre de marque DOM et de type Tesco ou similaire.
- Fourniture et pose de béquille
-
- **A la charge du titulaire du lot N°03** : la mise en place des installations (conforme au plan) avec luminaires de type Park LED étanche, prises de courant conformément au plan Lot 00 approvisionnement N03 y compris mobilier (chaises, tables, casier, réfrigérateur, poubelles... conformément au plan d'implantation.

- Y compris dépose en fin de chantier.
-
- **A la charge du titulaire du lot N°04** : la réalisation des peintures lessivables sur les cloisons (2 couches)
-
- **A la charge du titulaire du lot N°05** : La mise en place meuble sous évier avec évier et raccords conformément au plan Lot 00 approvisionnement N03
- Y compris dépose en fin de chantier.
-
- **A la charge du titulaire du lot N°06** : la pose d'un revêtement souple (en modul'up, pose libre) y compris ragréage
- Y compris dépose en fin de chantier.
- L'entretien régulier est à la charge du titulaire du lot 03 afin de maintenir en état de fonctionnement et de propreté les locaux salle de pause, réunion et vestiaire. En cas de défaillance constatée par la maîtrise d'ouvrage, celle-ci pourra faire intervenir une société extérieure aux frais de l'entreprise du titulaire du lot 03 pour manquement. Toutes dégradations feront l'objet d'une remise en état au frais du titulaire du lot 03 sans surcoût pour la maîtrise d'ouvrage tout au long du chantier
-
- **A la charge du titulaire du lot N°04** : la réalisation des peintures lessivables sur les cloisons (2 couches)
- **A la charge du titulaire du lot N°05** : la mise en place des matériels et réseaux (conforme au plan)
- **A la charge du titulaire du lot N°06** : la pose d'un revêtement souple (en modul'up, pose libre) y compris ragréage

À la fin du chantier, 10 jours avant la réception, les entreprises responsables de la construction des locaux, de la salle de réunion, du vestiaire et de la salle de pause, devront déposer les installations mises en place.

11. DESCRIPTION DES OUVRAGES DE MENUISERIES INTERIEURES - PLÂTRERIE

11.1. CLOISONS

L'ensemble des cloisons sera monté de dalles à dalles.

11.1.1. CLOISONS 108 mm avec montant 70mm | 57 DB

Fourniture et pose d'une cloison de 108mm d'épaisseur en plaques de plâtre de 18S sur ossature métallique standard réalisée par rails et montants en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e de 70mm de largeur, avec insertion de laine minérale ou non suivant localisation. Cloison type 120 ou équivalent.

Cloison avec laine minérale :

- Plaque de plâtre de Type BA25 DUO'TECH ou techniquement équivalent : 1 par face
- Epaisseur de l'isolant en laine de roche de 70mm,
- La cloison devra présenter une isolation acoustique de RA : **57 (dB)**

Les têtes de cloisons devront être fixées mécaniquement par l'intermédiaire d'une ossature primaire métallique à la charge du présent corps d'état dans la limite de l'AT.

Ensemble des prestations de parfait achèvement et de finitions et notamment les assemblages et reprises (entre plaque, entre plaque et plafond, entre plaque et sols, entre plaque et dalle béton, etc.) bandes calicots

Compris réservation dans la cloison permettant la mise en place d'une porte coupe-feu, pare-flamme ou sans critère en parfaite adéquation de pose avec le bâti et dans le respect des PV d'essai respectif.

Pose des huisseries au présent lot, fournies par le titulaire du lot menuiseries intérieures. L'entreprise devra prévoir des renforts par fourrure tels que décrit dans le DTU 36.2.

Les pieds de cloisons seront protégés vis à vis du passage de l'eau sous les cloisons par 2 cordons de mastic sous le rail ou par bande centrale en mousse imprégnée. En cas de pose sur sol brut, la protection sera complétée par un film polyane.

Les parements seront de finitions lisses permettant l'application d'une peinture de finition en conformité avec le DTU 59.1 ou d'un carrelage mural, compris finitions des joints par dissimulation à l'aide de bande papier ou voile de verre adhésif, enduit de charge et de surfinage, les joints devront être arasés sans creux ni surépaisseur.

Les angles saillants seront dotés d'une cornière métallique perforée à enduire d'une hauteur de 2 mètres nécessaire à la protection des angles contre les chocs.

Compris réservation dans sa cloison permettant la mise en place d'une porte avec bâti apparent ou invisible (voir CE menuiseries intérieures) sans critère en parfaite adéquation de pose avec le bâti et dans le respect des PV d'essai respectif. Les huisseries seront posées à l'avancement par le présent lot.

Mise en place de renfort intérieur dans l'ensemble des cloisons ou doublages précédemment décrits, permettant la mise en place d'équipements spécifiques tels que sanitaires, lavabo, lisses, barre support accès handicapés et tout autre élément suspendu.

Fourniture et pose d'un fourreau autour des canalisations traversantes, compris l'intégralité des calfeutrements périphérique de résistance au feu au sol, plafond et parois contigus compris raccordement sur le gros œuvre par joints silicones ou bandes absorbantes traitées.

L'entreprise devra l'interposition d'un ruban mousse type Compriband entre les ossatures Haute, basses et le sol. Y compris toutes les sujétions de fourniture, pose, réservations, découpe et calfeutrements périphériques, de coordination avec les corps d'états secondaires et de finitions.

Parement hydrofuge pour les locaux le nécessitant.

Localisation : Suivant plan de repérage

11.1.2. HABILLAGE BATI SUPPORT

Fourniture et pose de doublage type Placostil sur ossature en acier galvanisé de 48 mm, constituée de montants simples ou de montants doubles avec entre axe selon hauteurs, comprenant :

- 1 plaque à peindre 18S Placoplâtre
- Parement hydro pour les locaux humides
- La plaque sera fixée de dalle à dalle

L'entreprise prévoit les appuis intermédiaires nécessaires à la mise en place des doublages intérieurs en fonction des hauteurs. Compris mise en œuvre de tous les renforts nécessaires pour l'installation des bâtis support de WC et des tablettes de finition.

L'entreprise prévoit l'ensemble des prestations de parfait achèvement et de finitions et notamment les assemblages et reprises (entre plaque, entre plaque et plafond, entre plaque et sols, entre plaque et dalle béton etc.).

Bandes calicots

Les parements seront de finitions lisses permettant l'application d'une peinture de finition en conformité avec le DTU 59.1, compris finitions des joints par dissimulation à l'aide de bande papier ou voile de verre adhésif, enduit de charge et de surfinage, les joints devront être arasés sans creux ni surépaisseur.

Les angles saillants seront dotés d'une cornière métallique perforée à enduire d'une hauteur de 2 mètres nécessaire à la protection des angles contre les chocs.

L'entreprise titulaire du présent corps d'état permettra la coordination des corps d'états secondaires et notamment avec les corps d'état Plomberie et menuiseries intérieures quant à la mise en place de tous appareillages encastrés et la tablette au-dessus des habillages

La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.42 et aux prescriptions du fabricant.

Y compris toutes les sujétions de fourniture, la pose des calfeutrements périphériques, de coordination avec les corps d'états secondaires et de finitions.

Habillage bâti support : le parement doit être à minima en BA18S pour assurer une rigidité suffisante.

Localisation : Suivant plan de repérage :

11.1.3. PLAFOND EN BA13

Fourniture et pose d'un plafond, il se compose de plafonds type Placostil :

- Une ossature primaire à entraxe 0.40 m
- Fixation des suspentes adapté au support
- Une plaque BA13 en Placoplâtre ou techniquement équivalent
- Fixation sur plancher béton
- Affaiblissement acoustique : 45 dB
- Finition à peindre

Y compris ensemble des sujétions de découpe, de fixation, de renfort pour les lots techniques et de finitions

Localisation : Suivant plan de repérage et notamment les circulations

11.2. GAINES DIVERSES

11.2.1. GAINES DE TECHNIQUES | 42 DB

Fourniture et pose d'une gaine technique verticale en plaques de plâtre de 18S sur ossature métallique réalisée par rails et montants en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e de 48 mm de largeur, avec insertion de laine minérale. Exigence EI60 à respecter à minima pour les cloisons des gaines techniques (parements BA18S à minima).

Gaine avec laine minérale :

- Plaque de plâtre de 18 mm d'épaisseur constituée de deux parement BA18S d'un côté et d'un parement BA13 de l'autre CF ?
- Epaisseur de l'isolant de 45 mm,
- Affaiblissement acoustique : $Rw+C = 35 \text{ Db}$ pour les réseaux EP EU EV, ventilation plomberie à 42 dB Ensemble des prestations de parfait achèvement et de finitions et notamment les assemblages et reprises (entre plaque, entre plaque et plafond, entre plaque et sols, entre plaque et dalle béton, etc.).

Compris réservation dans la cloison permettant la mise en place d'une trappe de visite

Les pieds de cloisons seront protégés vis à vis du passage de l'eau sous les cloisons par 2 cordons de mastic sous le rail ou par bande centrale en mousse imprégnée. En cas de pose sur sol brut la protection sera complétée par un film polyane. Les parements seront de finitions lisses permettant l'application d'une peinture de finition en conformité avec le DTU 59.1 ou d'un carrelage mural, compris finitions des joints par dissimulation à l'aide de bande papier ou voile de verre adhésif, enduit de charge et de surfinition, les joints devront être arasés sans creux ni surépaisseur.

Les angles saillants seront dotés d'une cornière métallique perforée à enduire d'une hauteur de 2 mètres nécessaire à la protection des angles contre les chocs.

Y compris toutes les sujétions de fourniture, pose, réservations, découpe et calfeutrements périphériques, de coordination avec les corps d'états secondaires et de finitions.
Parement hydrofuge pour les locaux humides.

Localisation : Suivant plan et notamment suivant plans des lots techniques.

11.3. ELEMENTS DIVERS

11.3.1. INCORPORATIONS DIVERSES

Les incorporations (canalisations, isolation, renforts ou dispositifs complémentaires de fixations, etc.) et les découpes éventuelles (réservation, sortie de gaines, boîtiers, etc.) doivent être effectuées avant la pose du second parement en plaques de plâtre à la charge du présent Corps d'État.

Au droit du petit appareillage électrique tels que les prises de courant, interrupteurs ou autres encastrés dans des doublages ou des cloisons classées phonique, le présent Entrepreneur effectuera un bourrage d'isolant de même composition que celui en place pour éviter toute détérioration et « courants d'air » au droit de ces incorporations.

Y compris toutes les sujétions de fourniture, pose finitions.

11.3.2. RENFORTS D'OSSATURE

Mise en place de renfort intérieur dans l'ensemble des cloisons ou doublages précédemment décrits, permettant la mise en place d'équipements spécifiques tels que sanitaires, lavabo, lisses, barre support accès handicapés et tout autre élément suspendu Fixation de montant à montant

11.3.3. RACCORDS ET CALFEUTREMENTS

L'Entrepreneur du présent Corps d'État doit implicitement, sur l'ensemble de ses ouvrages et les existants. Verticaux (cloisons, doublages, gaines, coffres, etc.). L'exécution de tous les raccords de percements, scellements, tranchées et rebouchages afférents aux ouvrages des autres corps d'état. Tous les calfeutrements, garnissages, solins, etc. nécessaires au droit des menuiseries de toute nature, huisseries et bâtis de toute nature, canalisations ou autres. Tous les raccords de finition en rives après exécution des plinthes et revêtements verticaux scellés ou collés.

Interruption entre le doublage et les cloisons / refends. Isolants filants avec une laine minérale de 45 mm Particularité : dans le cas où ces travaux seraient consécutifs à des erreurs d'exécution, des malfaçons ou des retards d'exécution des autres corps d'état, le présent Corps d'État ne pourra refuser à les exécuter, mais les frais correspondants seront supportés par le ou les corps d'état responsables.

11.4. STORE OCCULTANT

Store enrouleur est équipé d'un mini-coffre en aluminium laqué, qui protège le tissu lorsqu'il est enroulé.

Le store sera en applique sur le mur pour une occultation totale avec obligation de résultat pour une occultation à 100% Avec obligation de résultat.

Coloris au choix du maître d'ouvrage pour le châssis comme pour le rideau.

L'équipement aura une réaction au feu au minimum M2.



Localisation : Suivant plan de repérage

11.5. PROTECTION MURALE

11.5.1. PROTECTION MURALE SANITAIRE

Fourniture et pose d'un habillage de type PrototectWall ou équivalent suivant les caractéristiques suivantes :
Épaisseur 2 mm avec bord chanfreinés.

Classement feu B-s2, d0

Classe de résistance au feu B-s2,d0, classée conformément à la norme EN 13501-1, dans les conditions définies dans les rapports d'essai concernés, disponibles sur demande

Qualité de l'air : A+

Finition lisse

Bords chanfrein de 45°

Pose à l'aide de colle pour une fixation permanente

Résistance aux produits chimiques suivant la liste du fournisseur

Teinte au choix de la MOA

Hauteur 0,40 mètre au-dessus du lavabo suivant repérage de la MOA

Y compris ensemble des sujétions de mise en œuvre de l'ouvrage.



Localisation : Suivant plan de repérage et notamment au droit des lavabos

11.5.2. PROTECTIONS DE BAS DE PORTE

Protections des huisseries par panneau de protection et d'habillage découpé sur mesure et thermoformé Panneau en PVC rigide antibactérien classé M1 (Bs2d0) et coloré dans la masse. Epaisseur de 2 mm.

Plaques de protection sur les deux faces des portes et des chants en matériau PVC rigide antibactérien

Pose par encollage suivant préconisations du fabricant.

Pose à l'aide de colle pour une fixation permanente

Texture et teinte dans la masse aux choix de la MOA dans la gamme complète du fabricant. Classement au feu : B-s2,d0

Compris toutes sujétions de pose, coupes et jointoiements par cordons de soudure PVC thermofusibles

Pose en une bande et de hauteur 1,30mètre.

Localisation : Suivant plan de repérage et notamment ensemble des portes donnant sur la circulation

11.5.3. CORNIERE DE PROTECTION D'ANGLES

Fourniture et pose de cornière de protection en chez CS ou techniquement équivalent : Caractéristiques :

La cornière est en PVC souple

Teinte : au choix de le la MOA

Cornière ajustable de 60° à 130°

Mise en œuvre, pose à l'aide de colle pour une fixation permanente

Localisation : Suivant plan et notamment ensemble des angles tels que les changements de directions, voir plan de repérage.

11.6. PORTES

11.6.1. PORTES ACOUSTIQUES | $RW + C \geq 41$ DB

Fourniture et pose de blocs portes Stratifiée comprenant :

Les portes sont montées sur 4 paumelles à rampes hélicoïdales permettant l'étanchéité parfaite du vantail avec la cloison et le sol quand la porte est en position fermée.

Cadre, huisserie en bois finition peinture,

Âme pleine composite,

Plaque stratifiée (coloris au choix du maître d'ouvrage),

Béquillage inox sur plaque,

Finition des profils des parecloises au choix de la MOA (arrondi, affleurant, rectangulaire ...)

Joint iso phonique suivant notice acoustique,

Système de protection anti-claquement de portes,

Protection des bas de portes,

Joint balai en bas de porte (en feuillure)

Compris toutes les quincailleries et équipements de portes (bouton moleté, béquilles doubles, butoirs caoutchouc, ...).

Coloris des portes au choix de la MOA

protection mural (butée de porte) esthétique entre la porte et le mur diamètre de 60 mm en plastique, celui-ci devra amortir efficacement les chocs, même les plus violents.

11.6.2. PORTES COULISSANTES TYPE GALANDAGE 42 dB

Fourniture et pose et mise en service d'une porte coulissante en intérieure de cloison à âme pleine en bois largeur suivant plans x 2.04 m ht de passage. L'ensemble sera de finition stratifiée deux faces, teinte et décor au choix du maître d'ouvrage.

Système composé d'un rail en acier galvanisé sur rail haut en applique avec guidage et maintien de la verticalité en partie inférieure, bandeau d'habillage en tôle d'acier prélaqué, teinte au choix de l'architecte. L'ensemble sera silencieux, l'ouverture sera aisée (sans effort).

Poignée basculante qui s'abaisse en position fermée et se relève lors de l'ouverture pour permettre une largeur de passage maximale.

Ouvrant à âme pleine avec poignée de type cuvette en acier inox., dimension suivant architecte.

Poteau de terminaison pour habiller l'ouverture de la porte, avec module d'amortissement du vantail en fin de course.

Affaiblissement acoustique suivant notice acoustique.

L'entreprise prévoit toutes les prestations de finitions et notamment les couvre-joints et les joints de finitions.

Y compris toutes les sujétions de fourniture, pose, calfeutrements périphériques, de coordination avec les lots secondaires et de finitions. L'entreprise devra se conformer aux préconisations de la notice acoustique avec mise en place de tous les joints type Compriband nécessaire pour assurer les performances acoustiques.

11.6.3. DOUBLE PORTES BATTANTES ASSERVIES

Fourniture et pose des blocs portes DAS E et E90 suivant tableau de portes comprenant :

Fourniture et pose d'huisserie ou bâtis métalliques, y compris joint intumescent suivant nécessité et toutes sujétions de fixations (coordination avec le lot cloisons – doublage)

1 ou 2 ouvrants isoplane à âme pleine 40mm, suivant PV d'essai de résistance au feu – finition stratifiée aux 2 faces, aspect et teinte au choix de la MOA. Alaises bois exotique sur chant

Ventouses électromagnétiques asservies à la détection incendie, commandant la fermeture de ces portes. Fourniture et pose avec ces portes de ventouses électromagnétiques montées sur support contreplaqué ou tous dispositifs de maintien par consoles métalliques. Compris raccordement sur attente de l'électricien et coordination pour choix des types de ventouses.

Fourniture et pose de contact de position compris coordination avec le lot CFO/CFA pour raccordement sur système SSI

Joint gonflants et protections nécessaires au classement au feu exigé

2 poignées de tirage droites 30 mm de 0.30 m de haut type NORMBAU ou équivalent par vantail

Paumelle double action adaptée au type et poids des ouvrants

Au plan de fermeture, bourrelet caoutchouc formant anti-pince doigts, contact de position

Conformes à la réglementation PMR

L'ensemble des portes comportera une estampille inaltérable signalant la marque, le type de porte et la tenue au feu
Etiquetage indélébile écriture blanche sur fond rouge portant la mention suivante : PORTE COUPE-FEU NE PAS FAIRE OBSTACLE A SA FERMETURE

L'ensemble bloc porte asservi compris équipements, devra être agréé D.A.S. (Dispositif Actionné de Sécurité) et conforme à la norme NFS 61-937 agréées par P.V. du CSTB à proposer à l'agrément du Bureau de contrôle.

Toutes les prestations de finitions et notamment les couvre-joints et les joints de finitions.

Y compris toutes les sujétions de fourniture, pose calfeutrements périphériques, de coordination avec les lots secondaires et de finitions. L'entreprise devra se conformer aux préconisations de la notice acoustique avec mise en place de tous les joints type Compriband nécessaire pour assurer les performances acoustiques.

Localisation : Suivant plan de repérage

11.6.4. BUTOIR DE POIGNÉE

Fourniture et pose de butoir de poignée en polypropylène, teinte au choix de la MOA.

Pose adhésive sur le mur derrière les poignées de portes, cette fixation se situe sur le montant de la cloison

Dimension : épaisseur 15 mm de diamètre 60 mm

Y compris toutes les sujétions de fourniture, pose et de finitions.

Localisation : Suivant plan et notamment ensemble des portes.

11.6.5. BEQUILLE INOX SUR PLAQUE

Fourniture et pose de béquille inox sur plaque de type Hoppe secusan ou équivalent

Qualité inox AISI 304.

Plaques : 228 x 43 x 10 mm, épaisseur inox 1,2 mm

Sous plaque en acier zingué, épaisseur 1,2 mm

Ressort de rappel.

Fixations invisibles.

Y compris toutes les sujétions de fourniture, pose et de finitions.

Localisation : Suivant plan de repérage

11.6.6. DETALONNAGE DES PORTES :

Mise en œuvre d'un détalonnage des portes

Localisation : Le détalonnage des portes n'est à envisager que pour les sanitaires, locaux de stockage et locaux ménage

11.6.7. DEPLACEMENT MENUISERIE EXTERIEURE

Le titulaire du lot aura la gestion intégrale du déplacement de deux ouvrants de désenfumage au niveau 03 du présent projet.

Cette prestation comprendra la dépose des deux châssis vitrés en inversant leur positionnement.

Le châssis fixe devient ouvrant et inversement.

Y compris le câblage laissé en attente pour le lot Electricité

Localisation : Suivant plan de repérage du niveau 03

11.6.8. OUVRANT DE DESENFUMAGE

Remplacement de deux châssis vitrés par des châssis de désenfumage. Ils seront de marque EXUGROOM dans la gamme Excellence et de type A motorisé, ou équivalent.

Coloris du châssis à l'identique de ceux remplacés.

Les câbles d'alimentation, de contact, seront mis à disposition par le lot 03. Les raccordements seront réalisés par le titulaire du présent lot.

La programmation et le raccordement sur le SSI est à la charge du lot 03.

11.7. FAÇADES ET TRAPPE DE GAINES

11.7.1. FAÇADES DE GAINES TECHNIQUES

Façades de gaines techniques à un ou plusieurs compartiments (un ou plusieurs vantaux). Conformés NFP 23-502 ou justifiable par PV.

Façade :

Exigence EI60 à respecter à minima pour les cloisons des gaines techniques (parements BA18S à minima).

En bois avec bâti et ouvrant à la française (composition suivant plans)

Cadre invisible avec dormant avec un bois supérieur à 550 kg/m³, comprenant montants et traverses avec feuillure pour ouvrants et fixes, épaisseur minimale de 58 mm.

Ensemble en feuillure des vantaux ouvrants et parties fixes en imposte (attention hauteur sous faux plafonds si présente)

Imposte par panneaux de médium ou de particules de type M1 avec alaises en bois dur embrevées et collées au pourtour, ép. de 25 mm, fixation des parties fixes par vis à cuvette en inox

Affaiblissement acoustique 39 dB

Portes isoplanes finition prépeinte, de degré EI30 ou EI60 suivant demande des lots techniques, justifiable par PV conforme à la norme NFP 23-502.

Peinture de finition due au corps d'état Peinture. Ferrage :

Charnière invisible en acier, nombre suivant poids des vantaux

3 batteuses avec ressorts cylindre et clé sur organigramme avec rosace en métal inox

Laporte de gaine fluide sera équipé d'un oculus 300X400mm

Fixation :

Par pattes à scellement non visibles en nombre suffisant

Y compris tout joint intumescent, accessoires et sujétions. L'entreprise devra toutes sujétions pour assurer l'étanchéité à l'air de ces ouvrages (hors gaine de fluide médicaux)

Dimensions : suivants plans, hauteur des vantaux identiques à la hauteur des portes de distribution.

Protection incendie : EI30 ou EI60 suivant demande des lots techniques

Porte acoustique

Localisation : Suivant plan de repérage

11.7.2. TRAPPES D'ACCES AUX GAINES

Fourniture de trappes de gaines techniques type BM30-43CL de chez COMEC ou techniquement équivalent, à poser par le plâtrier, de caractéristiques suivantes :

Cadre bois massif 4 faces

Ouvrant en médium de 50 mm d'épaisseur, 1 plaque de laine de roche, épaisseur pour assurer les caractéristiques acoustiques de $R_a = 39$ dB

Crémone 2 points en applique, verrouillage central par carré 6 mm

Joint acoustique et intumescent

Dimensions : 500x500

Protection au feu = EI30

Affaiblissement acoustique 39 dB

Ventilation basse pour les portes des locaux RDT : 90m³/h



Localisation : Suivant plan de repérage et notamment ensemble des façades de gaines des RDT dans les circulations

11.8. CONTACT DE POSITION

Contact de position porte coupe-feu

Contact de position de sécurité incendie : fourniture, pose et raccordement au présent corps d'état (contacts métalliques, plastique refusé). Contact laissé à la disposition des lots ELECTRICITE COURANTS FORTS, ELECTRICITE COURANTS FAIBLES et SYSTEME DE SECURITE INCENDIE...

A la charge du lot ELECTRICITE COURANTS FAIBLES :

L'alimentation électrique à proximité du bloc-porte. Fourniture, pose et raccordement des appareillages de contrôle d'accès.

Toutes les portes des locaux à risques seront équipées de ferme-portes.

11.9. PORTE ET CHÂSSIS

11.9.1. PORTE LOCAUX

Toutes les portes des locaux à risques seront équipées de ferme-portes à glissière y compris les sanitaires.

Notamment : local ménage, local poubelles, sanitaires, local linge...

Localisation : Suivant plan de repérage

11.9.2. PORTE COUPE-FEU

Bandeau avec sélecteur de vantail linéaire type G-SR de DORMA ou G461 de VACHETTE ASSA ABLOY et 2 ferme-portes à came automatique permanent hydraulique et réglable (force en rapport avec le poids du vantail), type TS 93 de DORMA, DC700DA de VACHETTE ASSA ABLOY ou équivalent, avec frein à l'ouverture, temporisation et bras anti-vandalisme pour portes à 2 vantaux.

Capteur de position dû et câblé par le titulaire du lot et mis en attente dans le faux plafond pour le lot électricité.

Les capteurs seront disposés sur les portes coupe feux en limite du projet sur les niveaux 02 et 03

Localisation et dimension : suivant plan de repérage

11.9.3. CYLINDRE DE PORTE

L'ensemble des portes sera équipé de cylindre de marque DOM et de type Tesco ou équivalent.

Les cylindres seront rattachés à un organigramme des clés (fournit par le présent lot). Le format de l'organigramme sera transmis par la maîtrise d'ouvrage, les cylindres ne devront être commandés qu'après validation de l'organigramme par la maîtrise d'ouvrage.

L'organigramme doit être proposé pour validation au plus tard avant la pose des sol souples.

Les cylindres devront être posés avant la semaine 19 du planning des travaux. Tout retard de proposition d'organigramme ainsi que de la pose des cylindres pourront faire l'objet de pénalité au regard du CCAG.

Les cylindres seront fournis avec un jeu de 3 clés.

Localisation : suivant plan de repérage

11.9.4. CHÂSSIS VITRES

Fourniture et pose de châssis vitrés, de conception double vitrage avec affaiblissement acoustique de 41 dB minimum sur ossature menuisée prête à peindre.

Localisation et dimension : suivant plan de repérage

11.10. AMENAGEMENTS SANITAIRES

Mise en œuvre d'un miroir SECURIT d'une épaisseur de 4 mm suivant les caractéristiques suivantes :

Dimension : 0,65 x 1,25 m

Bord poli

Avec supports muraux

Mise en œuvre d'une tablette de stockage démontable pour le rangement du papier toilette :

Tablette en mélaminé hydrofuge finition à peindre

Bord arrondi

Dimension : 57 x 14 cm

Fixation invisible en applique de la cloison

Y compris ensemble des sujétions de mise en œuvre et mise en conformité PMR (barre d'appui sanitaire et porte)

Localisation : Suivant plan de repérage

11.11. MAIN COURANTE

Main courante imitation bois

Fourniture et pose de mains courantes en aluminium anodisé 40 mm de type "ESCORT DECOWOOD" de chez SPM ou HRE 6 de CS FRANCE, ou équivalent, constituées de :

- Profilé en aluminium gaine PVC décor bois fixé sur supports ajourés de largeur 80 mm autobloquants.
- Embouts épousant les angles internes et externes des parois.

Coloris au choix du Maître d'Ouvrage dans la gamme complète du Fabricant. Mise en œuvre suivant recommandations du Fabricant.



Localisation : Suivant plan de repérage

11.12. PROTECTION CIRCULATION

Fourniture et pose de plaques de protections en PVC de type "Color plaque 2 mm lisse Acrovyn Color" de chez C/S France, "DECOCHOC de SPM" ou équivalent, teintées dans la masse.

Classement au feu : M1. Epaisseur 2 mm.

Mise en œuvre suivant recommandations du Fabricant et tous accessoires de finition. La pose sera sur 1 bande.

Hauteur de pose : au-dessus de la remontée de plinthe du sol souple.

Plaque 300X130 cm.

Localisation : Suivant plan de repérage

Coloris au choix du Maître d'ouvrage dans la gamme complète du Fabricant.